

Charte de politique documentaire



1. Objectifs généraux : missions, environnement, réseau, public et services

La bibliothèque Yves-Le Gallo, pôle documentaire de l'unité d'appui à la recherche (Centre national de la recherche scientifique / université de Bretagne occidentale) dispose d'un important fonds documentaire spécialisé sur la Bretagne et les pays celtiques : des ouvrages, des revues, des documents sonores, des photographies, des cartes géographiques, des affiches et des cartes postales.

La bibliothèque est également dépositaire de près de 200 fonds d'archives disponibles en consultation sur rendez-vous auprès de la direction du CRBC.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la bibliothèque Yves-Le Gallo est une unité d'appui à la recherche du Centre national de la recherche scientifique et de l'université de Bretagne occidentale (UAR 3554). La bibliothèque a obtenu le [label CollEx-Persée](#) pour ses collections d'excellence au niveau national en 2019 pour une durée de 4 ans.

Lieu et outil de recherche pour la communauté scientifique, les étudiant·e·s et le grand public, par toute la documentation concernant la Bretagne et les pays celtiques qui y est accessible, la bibliothèque Yves-Le Gallo du CRBC conserve également des collections patrimoniales.

2. Grands secteurs de la collection et critères de sélection

a. Ouvrages universitaires et grand public sur les thématiques Bretagne et pays celtiques

Il s'agit de proposer une réponse aux thématiques relatives à la Bretagne et aux pays celtiques. Le public est à la fois universitaire (chercheur·e·s et étudiant·e·s) et grand public.

Chaque thématique privilégie les problématiques locale (Brest et sa région), départementale (Finistère), régionale (Bretagne historique) et les pays celtiques.

Les ouvrages sur la Bretagne et les pays celtiques seront de référence, porteurs de réflexions et d'études spécifiques et/ou représentatives (y compris les ouvrages militants). Le fonds comprend également des ouvrages ciblés pour le grand public.

Les chercheur·e·s membres du laboratoire sont vivement encouragé·e·s à contribuer à la veille documentaire et à signaler à la personne chargée des acquisitions les ouvrages à acquérir.

La bibliothèque Yves-Le Gallo pratique également une veille scientifique pour l'acquisition documentaire.

Les supports retenus sont les livres et les livres-CDs et jusqu'aux articles/chapitres quand il s'agit d'enseignant·e·s-chercheur·e·s du CRBC sur des thématiques en lien avec la Bretagne, les pays celtiques et la langue bretonne.

Acquisition prioritaire dans une perspective scientifique et patrimoniale pour les domaines suivants en lien avec la Bretagne et les pays celtiques de niveau universitaire :

- Archéologie,
- Domaine maritime,
- Économie,
- Ethnologie,
- Géographie, écologie et environnement,
- Histoire et histoire de l'art,
- Linguistique,
- Littérature (notamment les éditions critiques),
- Sciences sociales,
- Toponymie, onomastique...

Acquisition sélective dans une perspective scientifique et patrimoniale pour les domaines suivants en lien avec la Bretagne et les pays celtiques :

- **Numéros spéciaux de magazines en lien avec la Bretagne** ¹ ;
- **Catalogues d'exposition** : sélection thématique, développement des échanges avec les musées et suivi de certains éditeurs (notamment Locus Solus) ; Beaux-arts : le patrimoine, le patrimoine religieux ; les catalogues d'établissements culturels de Brest et sa région (musées, lieux culturels, etc.), des plus importants établissements culturels de Bretagne (FRAC, musée de Bretagne, etc.) en rapport avec la thématique Bretagne ; les principaux mouvements artistiques en lien avec la Bretagne (Seiz breur, école de Pont-Aven...) ;
- **Les ouvrages iconographiques** (photographie et cartes postales) à moduler selon l'espace géographique (Brest, Finistère, Bretagne) de manière très sélective ;
- **Les CDs, les DVDs, les livres-CDs** : actuellement, quelques achats, les CDs de Dastum, en breton et en gallo, ceux de quelques associations locales. Sélection de CDs et DVDs documentaires ² ;
- **Les récits de vie**, tels ceux de Jean Rohou ou d'Anne Guillou, récits de vie au niveau local, s'ils sont intéressants, qu'ils soient édités ou autoédités ;
- **Les bandes dessinées** : poursuite des collections suivies (*L'Épervier*), les BDs sur Brest, l'histoire de Bretagne, la langue bretonne, la littérature arthurienne...
- **Les ouvrages sur les stéréotypes** et/ou les « caractéristiques » de la Bretagne de manière sélective ;
- **Ésotérisme** (magie, elfes, korrigans, druides...) de manière très sélective ;
- **Folklore**, contes, diableries et légendes de manière sélective ;
- **Guides touristiques**, mais exclusion des topo-guides.

¹ Achats en kiosque.

² Sauf s'ils sont au catalogue des médiathèques de Brest.

Les directeur·rice·s de thèses et les membres de jurys signalent les **thèses** relevant des domaines Bretagne et pays celtiques.

Les enseignant·e·s-chercheur·e·s signalent les bibliographies des chercheur·e·s invité·e·s par le CRBC susceptibles d'intéresser la bibliothèque du CRBC.

b. Ouvrages en langue bretonne, langue galloise et langues celtiques

Le fonds en langue bretonne comprend des ouvrages de fiction (roman, nouvelle, science-fiction, policier, poésie, théâtre) [achat exhaustif], des traductions en breton [exhaustif], des dictionnaires monolingues ou multilingues [exhaustif], des manuels scolaires et grammaires [exhaustif], des récits de vie/des entretiens [quasi exhaustif], des éditions bilingues [exhaustif], ainsi que des ouvrages documentaires [non exhaustif], ouvrages de dictons et autres maximes [quasi exhaustif], quelques bandes dessinées (avec pour thématique l'histoire, la langue, que la langue originale du document soit le breton ou qu'il s'agisse de traductions).

Les ouvrages en langue française de découverte ou d'étude du breton sont classés parmi le fonds universitaire en français (avec ceux concernant le gallo et les « bretonnismes »). Il s'agit d'offrir aux non-bretonnants des informations relatives à la langue bretonne et une ouverture sur le fonds spécifique en breton.

Concernant la musique en langue bretonne, suivi des collections « Les grands interprètes » et les collections de Dastum, mais pas de la musique bretonne traditionnelle ni actuelle.

Les ouvrages sont en langue bretonne, bilingues (breton-français ou autres langues) ou multilingues. Les seuls ouvrages monolingues en français sont les ouvrages et manuels d'aide à l'apprentissage.

Les supports retenus sont les livres, les DVDs, les CDs de collecte (Dastum et autres associations culturelles) et les livres-CDs/DVDs/CD-ROM (très peu).

Abonnement à toutes les revues en breton.

Acquisition sélective de dictionnaires bilingues breton.

Concernant les langues celtiques (le gaélique d'Irlande, le scot, le gaélique d'Écosse, le gallois, le galicien et le cornique), sont acquis principalement des dictionnaires, des grammaires et des manuels. Concernant le gallo, sont acquis principalement des dictionnaires, des grammaires et des manuels.

c. Ouvrages prenant la Bretagne comme objet littéraire

L'objectif est d'offrir une sélection d'ouvrages littéraires (roman, correspondance, poésie et théâtre compris) ayant pour thème la Bretagne, à l'exclusion des ouvrages en langue bretonne.

Acquisition exhaustive :

Il s'agit de suivre de manière exhaustive certains auteurs (ouvrages de et sur : Victor Segalen, Georges Perros, Chateaubriand, Ernest Renan, Lamennais, Jean-François

Coatmeur, Hervé Jaouen, Tanguy Viel, Yann Queffélec, Pierre Mac Orlan, Yvon Le Men, Paol Keineg, Gérard Le Gouic, Pierre Loti, Gwenc'hlan Le Scouëzec, Pierre Jakez Hélias, Xavier Grall, Angela Duval...) en complémentarité avec la politique documentaire du réseau de lecture publique de Brest.

Acquisition sélective :

Certains auteurs sont suivis, mais ne sont acquis que leurs ouvrages traitant de la Bretagne.

La littérature maritime quand elle traite de la Bretagne.

Les romans régionalistes³ (historiques, de terroir) en complémentarité avec la politique documentaire du réseau de lecture publique de Brest.

Littérature (romans contemporains) qui concerne les pays celtiques (Irlande, Écosse, pays de Galles, Cornouailles, Galice), que ce soit en français, en anglais ou dans les différentes langues celtiques. En effet, le personnel de la bibliothèque ne connaît pas très bien ces domaines thématiques.

Les ouvrages de fiction sont complétés par des ouvrages universitaires traitant de ces thématiques.

Exclusion :

Les romans policiers à ancrage local ne sont pas acquis ;

Les ouvrages d'inspiration celtique sans aucun élément de culture bretonne identifiable.

Catalogage :

La littérature orale (poésie, théâtre, contes et légendes) est au rayon ethnologie.

d. Périodiques universitaires et sur les thématiques Bretagne et pays celtiques

Contexte : un Plan de conservation partagée des périodiques (PCP) est en cours d'élaboration avec la bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences humaines.

Périodiques étrangers

La bibliothèque est abonnée à 50 titres de revues étrangères qui concernent les aires celtiques suivantes : Écosse, Pays de Galles, Irlande, Cornouaille.

Ces périodiques sont consultables en version papier et 15 de ces titres sont accessibles en ligne (avec codes d'accès et identifiants).

Périodiques nationaux

19 de ces titres sont accessibles sur [OpenEdition Journals](#) de manière totale ou avec un embargo de quelques années.

³ Daniel Cario, Angèle Jacq, Louis Pouliquen, Colette Vlérick, Nathalie de Broc, Colette Geslin, Hervé Jaouen, Christian de La Hubaudière, Joël Raguénès...

Périodiques locaux

La bibliothèque suit 77 titres concernant la Bretagne au niveau local et régional.

11 revues sont en langue bretonne.

e. Collections patrimoniales et fonds d'archives

Il s'agit de faire l'acquisition d'ouvrages patrimoniaux (ouvrages anciens, documents rares...) absents du catalogue de la bibliothèque du CRBC dans les thématiques Bretagne et pays celtiques, selon les mêmes cadres chronologiques et géographiques que dans le premier point.

Faute de listes établies, une veille est faite auprès des bouquinistes et lors de ventes aux enchères chez des commissaires-priseurs⁴, complétée par des dons et des achats à des personnes privées.

Les priorités sont les suivantes : langue bretonne, ouvrages absents de la bibliothèque du CRBC selon leur pertinence.

En fonction des thématiques, les enseignant·e·s-chercheur·e·s du CRBC seront sollicité·e·s pour leur expertise.

f. Dons

Principes généraux

Les dons à la bibliothèque sont acceptés selon certaines conditions :

- L'équipe de la bibliothèque se doit d'être consultée avant toute acceptation de don afin d'étudier la capacité d'accueil et de traitement dudit don par la bibliothèque.
- La bibliothèque privilégie les dons avec transfert de propriété (legs, donation, ou don manuel). Les possibilités légalement envisagées par le service juridique de l'UBO sont : la donation (assortie d'une convention), la mise à disposition et le prêt pour numérisation (avec cession partielle ou totale des droits d'auteur dans chaque cas).
- Les documents doivent entrer dans les thématiques disciplinaires et géographiques mentionnées dans la politique documentaire.
- Les documents donnés à la bibliothèque avec transfert de propriété deviennent la propriété de la bibliothèque. La bibliothèque peut se défaire de documents en sa propriété si leur conservation par d'autres institutions apparaît plus pertinente (question de la préexistence dans les collections, du format, du support, de son exploitation et de sa conservation, de sa thématique...) ou si ceux-ci ne correspondent pas aux collections et aux thématiques de la bibliothèque (transfert du don vers le public de la bibliothèque, des institutions partenaires, des institutions de conservation, des associations ou fondations).

⁴ Une alerte « Bretagne - livre » a été mise en place sur le site interenchères : <http://www.interencheres.com/>.

3. Les partenariats documentaires

a. Partenariat avec le SCD pour le prêt entre bibliothèques (PEB)

La bibliothèque Yves-Le Gallo ne pratique pas le PEB entrant. Par contre, si un·e lecteur·rice souhaite faire venir un ouvrage, il·elle peut utiliser le PEB (périmètre national et international) ou le prêt distant (périmètre des BU de l'UBO) à la BU Lettres et Sciences humaines de Segalen. Par ailleurs, les ouvrages empruntables du CRBC peuvent être demandés par le PEB des BU (prêt distant).

b. PCP des périodiques avec la BU Lettres

Dans une logique de proximité de site, de rationalisation et de cohérence des collections de périodiques, un Plan de conservation partagée est en cours d'élaboration avec la BU Lettres et Sciences humaines.

4. Supports exclus des acquisitions

Le CRBC n'admet pas dans ses collections les supports suivants : œuvres graphiques encadrées (type peinture, dessins...), œuvres en relief (type sculpture), pellicules cinématographiques et, de manière générale, tout support dont le matériel d'exploitation n'est pas à disposition de la bibliothèque. Les propositions de dons de ce type sont orientées vers des institutions plus à même de posséder les moyens de conservation et de valorisation nécessaires.

5. Valorisation documentaire

Modalités d'accès à la bibliothèque : la salle de lecture est accessible gratuitement et librement au public, y compris extérieur à l'université, du lundi au vendredi, selon les horaires suivants : du lundi au jeudi de 9 h à 18 h, le vendredi de 9 h à 17 h. La bibliothèque est fermée de 12 h à 13 h durant les vacances scolaires.

Une sélection d'ouvrages, en accès libre, nommés usuels, est accessible pour consultation sur place de manière générale et possiblement empruntables.

À l'exception des usuels, la consultation des ouvrages se fait sur demande auprès des bibliothécaires après avoir rempli une fiche fantôme à l'aide du catalogue accessible en ligne.

De plus, une sélection de nouveautés à emprunter est mise en valeur régulièrement sur des tables de présentation.

Modalités de consultation des collections patrimoniales (ouvrages et archives)

Le public souhaitant consulter les collections non empruntables doit être inscrit comme lecteur·rice à la bibliothèque. L'inscription est gratuite, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le matériel nécessaire à la bonne consultation de documents patrimoniaux est mis à la disposition du public (poids, lutrins, matériel de lecture, matériel d'écoute). En l'absence de ce matériel, la consultation des documents peut être refusée (le public reçoit alors un avis argumenté, ainsi que des solutions possibles de consultation).

La consultation des collections patrimoniales peut être refusée pour des raisons de conservation du document (le public reçoit alors un avis argumenté, ainsi que des solutions possibles de consultation).

Le public souhaitant consulter des documents tirés des fonds d'archives doit prendre contact auprès de la direction afin d'obtenir l'autorisation formelle d'accéder aux documents et de convenir avec la bibliothèque d'un rendez-vous de consultation précis. La consultation d'archives n'est possible qu'à des créneaux prédéfinis entre le public et la bibliothèque. Une inscription à la bibliothèque sera faite si la personne n'est pas déjà inscrite.

La consultation des fonds d'archives est subordonnée au respect du règlement de consultation des archives, porté à la connaissance du public lors de la demande de consultation et lors de la consultation.

Modalité de consultation des collections numériques

Les archives numérisées de la bibliothèque sont stockées par un service interne.

Les collections légalement non diffusables en ligne sont accessibles sur demande préalable auprès de la bibliothèque par un poste informatique de la salle de lecture, voire un accès à distance si cela est techniquement possible.

Les collections diffusables en ligne sont déposées sur des services définis (bibliothèque numérique Omeka, Nakala...) et sont accessibles en ligne sans restriction. Les licences de consultation, d'exploitation et de réutilisation sont signalées parallèlement aux fichiers numériques disponibles.

Modalités d'emprunt des ouvrages à la bibliothèque

Le public souhaitant emprunter des ouvrages doit être enregistré comme lecteur·rice à la bibliothèque.

L'inscription est gratuite, sur présentation d'une pièce d'identité, d'une carte d'étudiant·e·s et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les étudiant·e·s et les lecteur·rice·s extérieur·e·s à l'université ont la possibilité d'emprunter 8 documents maximum pour 4 semaines.

Les enseignant·e·s de l'UBO et les membres du CRBC peuvent emprunter 10 ouvrages pendant 8 semaines.

Modalités d'expositions

La bibliothèque réalise des expositions temporaires de documents tirés de ses collections propres.

Les expositions peuvent prendre place au sein des locaux accessibles au public du CRBC et dans la salle d'exposition de l'UFR Lettres Les Abords.

Les expositions sont réalisées dans un environnement contrôlé.

Prescriptions climatiques pour l'environnement des expositions :

- Température et hygrométrie contrôlée (16°C-23°C, avec variation maximale de 2°C/semaine, 1°C/24 h ; 45-55 %, avec variation maximale de 5 %/jour).
- Exposition maximale en lux/heure par an, selon la sensibilité du document (84 000 lxh/an ; 42 000 lxh/an ; 12 500 lxh/an).

Modalités de prêt pour expositions

La bibliothèque participe, par des prêts, à des expositions réalisées par d'autres institutions, suivant un cahier des charges.

Circuit de prêt

Circuit	Tâches	Qui s'en occupe
1	Étude de la demande de prêt (potentialité de réalisation et étude de l'environnement d'exposition)	Équipe de la bibliothèque
2	Validation du contrat de prêt (incluant la souscription d'un contrat d'assurance clou à clou par l'emprunteur)	Responsable UAR
3	Réalisation d'un constat d'état avant prêt	Équipe de la bibliothèque
4	Convoiement aller des documents par des personnes mandatées (respect de mesures de conditionnement et de climats pour le transport)	Emprunteur
5	Respect des prescriptions climatiques pour l'exposition	Emprunteur

6	Convoiement retour des documents par des personnes mandatées (respect de mesures de conditionnement et de climats pour le transport)	Emprunteur
7	Réalisation d'un constat d'état en retour de prêt	Équipe de la bibliothèque
8	Signalement dans une fiche de prêt des conditions d'expositions et de prêt	Équipe de la bibliothèque

6. Conservation préventive des documents

a. Politique de désherbage, de récolement

Un désherbage sera fait une fois par an par secteur concernant les ouvrages et les périodiques selon les règles suivantes : privilégier les critères matériels, intellectuels, d'usage et de redondance. Les documents écartés sont relégués en magasin, retirés des collections ou pilonnés (valorisés comme papier à recycler). Les documents retirés font l'objet de dons.

Pour les usuels, le nombre d'exemplaires existant est vérifié dans les collections, ainsi que l'état de conservation et l'actualisation. Les ouvrages ne répondant pas à ces critères peuvent être déplacés en magasin ou proposés en don.

Concernant les périodiques, la bibliothèque se sépare des collections dites « généralistes » via la collaboration avec la bibliothèque de Lettres et Sciences humaines dans le cadre du Plan de conservation partagée ou bien en faisant une relégation en salle de stockage et /ou pilon.

b. Conservation

Locaux : un contrôle continu de l'environnement climatique des collections est à réaliser (suivi de température et hygrométrie).

Collections : un état des collections à leur entrée et des opérations de conservation préventive sont réalisés (dépoussiérage général).

Des opérations de fond sont réalisées annuellement par secteur sur les collections permanentes.

Opération de conservation préventive nécessitant la fermeture des espaces traités (1 à 2 semaines) :

- dépoussiérage des locaux (aspirateur HEPA : sols, si possible sous les étagères, si possible les recoins de fenêtres, de portes) ;
- dépoussiérage du matériel (aspirateur HEPA : étagères, tables, coffres présents dans les locaux) ;
- dépoussiérage des ouvrages et contenants de conservation (aspirateur HEPA ou lingettes – couvertures et dos des ouvrages, boîtes de conservation des archives sonores et papier).

Compte tenu du volume d'espace de stockage à disposition du CRBC, les opérations de dépoussiérage sont à réaliser par secteurs.

7. Conservation curative des documents

La conservation curative est l'ensemble des actions entreprises directement sur un bien pour arrêter une détérioration et/ou limiter une dégradation. La désinfection et la désinsectisation des collections peuvent entraîner une modification chimique et/ou physique des objets.

Les opérations de conservation curative sont à envisager sur les collections à visées patrimoniales (nécessité d'assurer sur le temps long la conservation des documents concernés). Les collections non patrimoniales (usuels et empruntables) ne sont pas concernées par ces actions (désherbage, renouvellement des documents concernés si nécessaire).

Restauration

La restauration est l'ensemble des actions entreprises sur un objet en état stable/stabilisé dans le but d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et/ou l'usage, tout en respectant son intérêt patrimonial et les matériaux et techniques utilisés. C'est une intervention invasive.

Les collections patrimoniales de la bibliothèque doivent être uniquement restaurées par des professionnels formés et reconnus (inscription à l'annuaire de la FFCR).

À noter : les collections usuelles de la bibliothèque peuvent faire l'objet de reliures pour consultation (périodiques, journaux...)